

Conseil Municipal du 06 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

D 4-6/2022

Budget 2022

–

Modification
d'une autorisation
de programme
(AP) et ses crédits
de paiement (CP)

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET à partir de 19h58, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT.

Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC à Danielle SENECHAL

Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI

Louis CRUCHET à Jean-Pierre EURIN jusque 19h58

Déborah ANDRÉ à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Joséphine FARINEAUX

Rapport de Madame le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du n°2-10/2021 du 06 avril 2021 instaurant deux Autorisations de Programme et leurs Crédits de paiement,

Vu la délibération n°4-2/2021 du 05 octobre 2021, modifiant le montant de l'Autorisation de Programme 2021000001,

Vu la délibération n° 2-2/2022 du 1^{er} février 2022 modifiant le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme 2021000001 et 2021000002,

Vu la délibération 1-6/2022 du 5 avril 2022
l'Autorisation de Programme 2021000001,

Vu la délibération 2-3/2022 du 05 juillet 2022 modifiant le montant de
l'Autorisation de Programme 2021000001,

Considérant les révisions de prix prévues au marché de travaux pour la
construction d'un restaurant scolaire et d'un office satellite pour un montant
de 11 233.36 €,

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme 2021000001 et ses
Crédits de Paiement selon le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP au 05/07/2022	Montant révisé de l'AP au 06/12/2022	Mandaté 2021	CP 2022
2021000001	Restaurant satellite Schuman II	1 394 342.14 €	1 405 575.50 €	226 907.22 €	1 178 668.28 €

Les crédits correspondants seront inscrits en décision budgétaire
modificative n°2 de 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la modification de l'autorisation de programme 2021000001
et ses crédits de paiement telle qu'indiqué dans le tableau ci-dessus
- Autorise l'inscription de la somme de 11 233.36 € en décision
modificative n°2 – nature 2313
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette
délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire,



Elisabeth MASSE